



**Bilan de l'appel à projets
Personnes en perte d'autonomie et aidants (PADA)
Séjours 2024**



Source : séjours à Cornimont, juin 2024, Association ADALPHA

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
I. Chiffres clés	3
II. Les porteurs de projets	4
A. Typologie des porteurs de projets	4
B. Répartition géographique des porteurs de projets	5
III. Les projets	6
A. Typologie des projets	6
B. Caractéristiques des séjours	7
IV. Les bénéficiaires	10
A. Typologie des bénéficiaires	11
B. Répartition géographique des bénéficiaires	12
V. Le budget	12
A. Modalité de financement des projets	12
Conclusion	14

Introduction

L'appel à projets Personnes en perte d'autonomie et aidants (PADA), déployé par l'ANCV depuis 2020, visait initialement les personnes âgées dépendantes et leurs aidants. En 2024, il a évolué pour être intégré au programme des Aides aux projets vacances – aides d'appui – et s'ouvrir à l'ensemble des personnes en perte d'autonomie et à leurs aidants. Ce dispositif permet aux structures porteuses d'organiser un ou plusieurs séjours pour leur public accompagné.

Déployé avec le soutien de la CNSA, l'appel à projets s'inscrit dans l'offre de services portée par l'ANCV sur le champ de sa contribution aux politiques de lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées, en complément du programme Seniors en vacances, programme de référence sur le champ de la prévention et de la lutte contre la dépendance des personnes âgées.

Il se veut, pour les organismes impliqués auprès de personnes en faible autonomie du fait de leur âge, d'un handicap ou d'une affection longue durée et / ou de leurs aidants, un support d'accompagnement. Il intègre également l'enjeu du répit des aidants en appuyant la réalisation de séjours aidants/aidés et de séjours uniquement pour les aidants pour favoriser leur répit et leur mobilisation.

L'appel à projets a fait l'objet en 2024 :

- **D'efforts accrus de promotion et d'accompagnement au dépôt de demandes d'aides :**
 - o 9 webinaires de présentation animés par les Chargés de développement, innovation et ingénierie sociale,
 - o La participation à plusieurs événements (Congrès National de l'Animation et de l'Accompagnement en Gérontologie, Paris Games Week, Salon des seniors...)
 - o Partenariat CNSA
 - o Conception de nouveaux supports de promotion de l'appel à projets :
 - Une nouvelle plaquette présentant la complémentarité Seniors en vacances/PADA ...
 - Une vidéo¹ de valorisation du programme, réalisée dans le cadre d'un séjour au bénéfice de malades d'Alzheimer, ...
- **D'un traitement fluidifié des demandes d'aide**

Un aménagement des procédures internes d'examen des demandes d'aide, en lien avec la Commission d'attribution des aides, a permis d'organiser 36 sessions d'examen, contre 21 en 2023, offrant plus de réactivité pour les porteurs de projets. Le délai moyen entre le dépôt de la demande d'aide et la notification de la décision est ainsi passé de 52 jours en 2023 à 38 jours en 2024.

L'appel à projets 2024 de l'ANCV a rencontré un vif succès, avec 180 projets déposés pour la mise en œuvre de séjours. Ce bilan met en lumière la diversité des porteurs, la richesse des initiatives et les bénéficiaires accompagnés, tout en mettant en perspective les évolutions observées par rapport à l'année précédente.

¹ Vidéo disponible sur la plateforme YouTube : [En immersion : séjour pour personne en perte d'autonomie et aidants avec France Alzheimer](#)

I. Chiffres clés

	2023	2024	Evolution 2023/2024
Nb de porteurs de projets actifs	114	160	+ 40 %
Nb de projets reçus	131	180 ²	+ 37 %
Nb de projets réalisés	127	165 ³	+ 30 %
Nb de bénéficiaires	1 665	3 027	+ 82 %
- Dont personnes en perte d'autonomie	1 065	1 733	+ 63 %
- Dont aidants	600	1 294	X 2,2
Accompagnateurs	705	1 205	+ 71 %
Total bénéficiaires/accompagnateurs	2 370	4 232	+ 78 %
Montant global octroyé	435 938 €	924 787 €	X 2,1
Montant global utilisé	421 577 €	785 627 €	+ 86 %
Montant moyen par bénéficiaire hors accompagnateur	253 €	259 €	+ 2 %

L'appel à projets poursuit sa dynamique de développement. Sa notoriété croissante, nourrie par les efforts de communication menés depuis 2020, génère un nombre de demandes accrues (+37 %) par des porteurs de projets toujours plus nombreux (160 contre 114 en 2023). Cela traduit une mobilisation accrue et une capacité de déploiement élargie. En 2024, ce sont ainsi **4 232 personnes** qui ont participé à un séjour dans le cadre de l'appel à projets PADA en 2024 dont **1 733 personnes** en perte d'autonomie, **1 294 aidants** et **1 205 accompagnateurs**.

Le nombre d'aidants soutenu par le projet a doublé. Cela met en lumière les efforts réalisés par les équipes de développement pour atteindre ce public.

Les crédits affectés à PADA en 2024 ont doublé par rapport à 2023, ils s'élèvent à plus de 900 K€. Le montant moyen par bénéficiaire reste relativement stable. Le montant global utilisé montre que les coûts sont bien estimés et que les fonds sont bien mobilisés par les porteurs de projets.

² Sur les 180 projets reçus, 177 ont été présentés en commission.

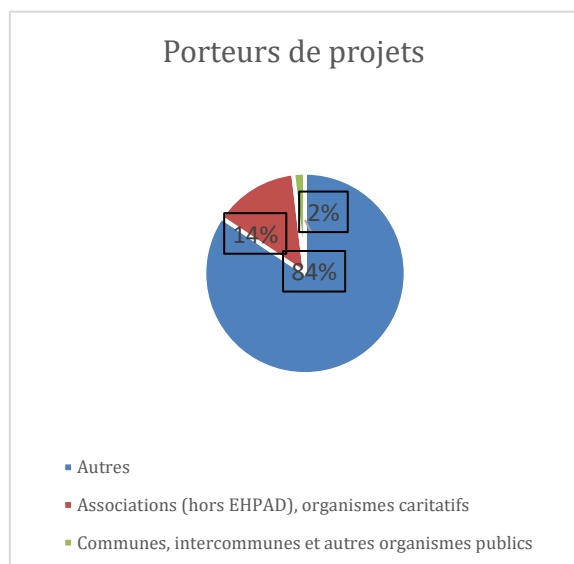
³ Nous comptons 9 projets non réalisés, 1 renoncement à l'aide financière après présentation en commission, 1 projet devenu caduc avant présentation en commission et 4 projets ayant reçu un avis défavorable lors de leur passage en commission.

II. Les porteurs de projets

En 2024, l'appel à projets était ouvert à l'ensemble des structures impliquées dans l'accompagnement des personnes en faible autonomie du fait de leur âge, d'un handicap ou d'une affection longue durée et/ou de leurs proches aidants : ESMS, Établissements hospitaliers, Foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés, Associations dont l'objet social se rapporte à cette mission, Plateformes de répit, centre d'accueil de jour, Foyers pour personnes handicapées vieillissantes, SAAD, SSIAD, SPASAD, CCAS, CIAS.

En 2024, 160 porteurs de projets ont réalisé un ou plusieurs séjours. 22 ont réalisés un projet multi-séjour et 138 un projet de séjour unique. Parmi les porteurs de projets, 69 soit 43% avaient déjà bénéficié d'une aide de l'ANCV pour réaliser un séjour PADA en 2023. **Ce résultat témoigne d'une dynamique de fidélisation des porteurs de projets et de la volonté de ces derniers d'inscrire durablement l'outil vacances dans leurs outils d'accompagnement.**

A. Typologie des porteurs de projets



Les porteurs de projets se répartissent en trois grandes catégories :

- a) les associations (hors EHPAD) ou les organismes caritatifs,
- b) les communes ou les intercommunalités
- c) les autres organismes publics et les autres structures

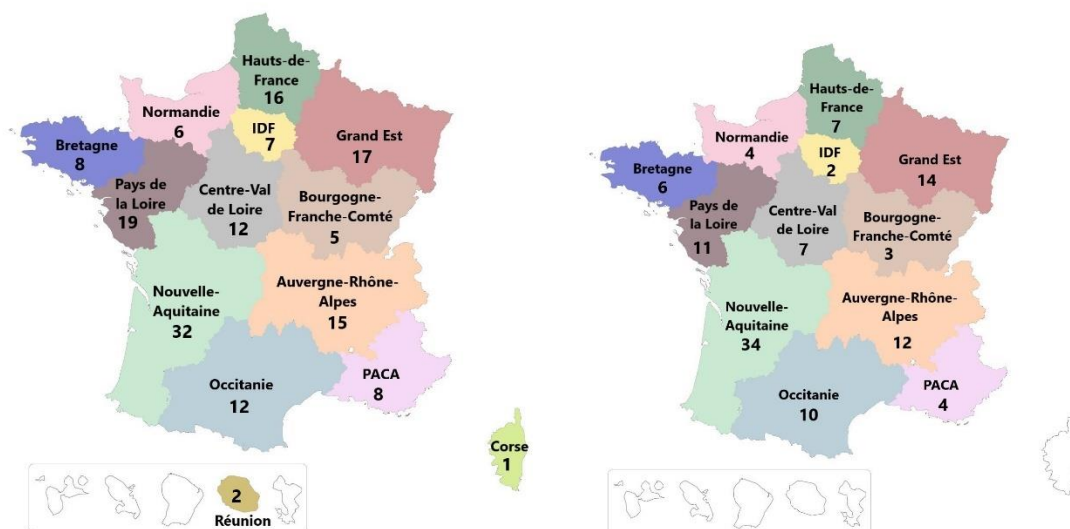
La catégorie « autres » regroupe notamment des organismes de droit privé (SAS, mutuelles, fondations, etc.), des EHPAD, des maisons de retraite, des résidences autonomie et foyers.

Parmi les porteurs relevant de la catégorie c, on trouve également une entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), un espace de vie sociale (EVS), un opérateur de tourisme et de loisirs, des

associations de retraités et des centres sociaux.

B. Répartition géographique des porteurs de projets

Régions	Nombre de PDP en 2024	%
Nouvelle-Aquitaine	32	20%
Pays de la Loire	19	12%
Grand Est	17	11%
Hauts-de-France	16	10%
Auvergne-Rhône-Alpes	15	9%
Centre-Val de Loire	12	7.5%
Occitanie	12	7.5%
Bretagne	8	5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	5%
Ile-de-France	7	4%
Normandie	6	3.75%
Bourgogne-Franche-Comté	5	3%
Réunion	2	1.25%
Corse	1	1%
Total	160	100%



Répartition géographique des PDP en 2024

Répartition géographique des PDP en 2023

La répartition régionale des **160 porteurs de projets 2024** met en évidence un volume important de projets en **Nouvelle-Aquitaine (32)** ; région qui concentre à elle seule 20% des projets. La distribution souligne également une implantation solide du dispositif dans les territoires suivants : Pays de la Loire et Grand Est (voir résultats des deux dernières années).

On constate une **augmentation significative du nombre de porteurs de projets** dans certaines régions, notamment **Hauts-de-France (16 en 2024 contre 7 en 2023)**, **Ile de France (7 contre 2 en 2023)** et **PACA (8 contre 4 en 2023)**. Ceci témoigne du potentiel de développement.

Des porteurs de projets ressortant de la Corse et des DROM (Réunion) ont ainsi bénéficié du dispositif pour la première fois depuis son lancement.

III. Les projets

A. Typologie des projets

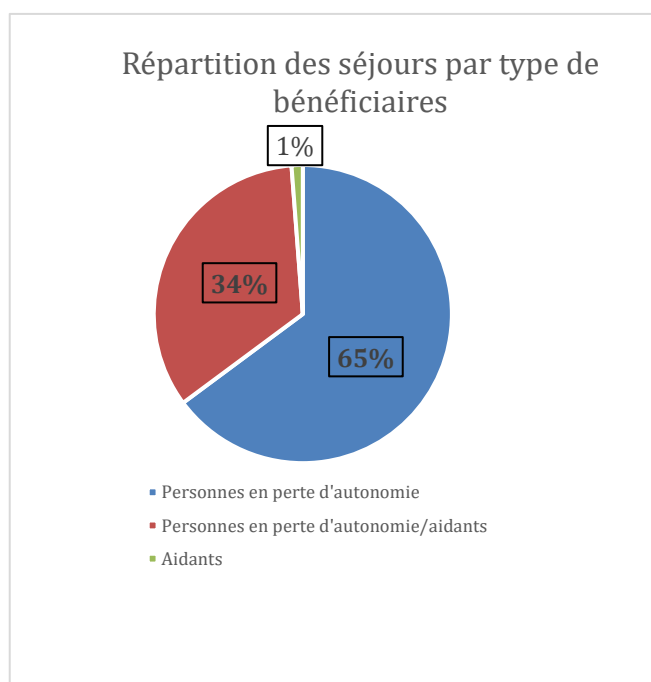
Pour rappel, les porteurs de projets ont la possibilité d'organiser un séjour exclusivement pour les personnes en perte d'autonomie, un séjour mixte regroupant les personnes aidées et leurs aidants ou un séjour exclusivement pour les aidants.

A l'instar de 2023, la majorité des projets concernent des séjours à destination des personnes en perte d'autonomie (65%).

La répartition des séjours par type de bénéficiaires est similaire à celle de 2023 :

- 64% de personnes en perte d'autonomie
- 34% de personnes en perte d'autonomie/aidants
- 2% d'aidants

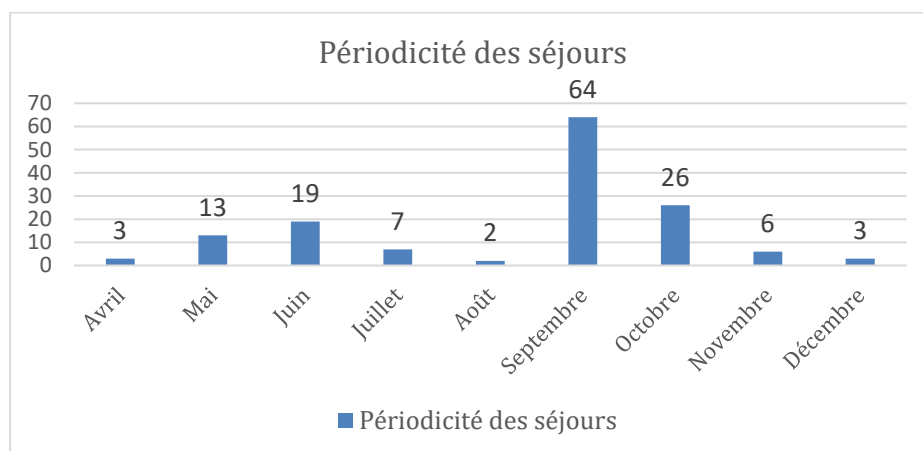
Beaucoup d'aidants choisissent de partir avec leurs aidés⁴, ce qui met en évidence la difficulté pour eux de s'accorder un temps de répit sans leur proche. Cette situation s'explique à la fois par les contraintes d'organisation (trouver une solution temporaire de garde), par le besoin d'être rassurés, et par la volonté de réduire l'inquiétude ou la culpabilité liée à la séparation. Ces séjours partagés aidants/aidés en présence d'accompagnateurs professionnels permettent également aux aidants et aux aidés de passer du temps ensemble dans un cadre différent, où l'aidant peut profiter de moments de détente tout en étant auprès de la personne aidée, sans avoir à assumer pleinement son rôle habituel.



⁴ [rbpp_repit_aidants_argumentaire.pdf](#)

B. Caractéristiques des séjours

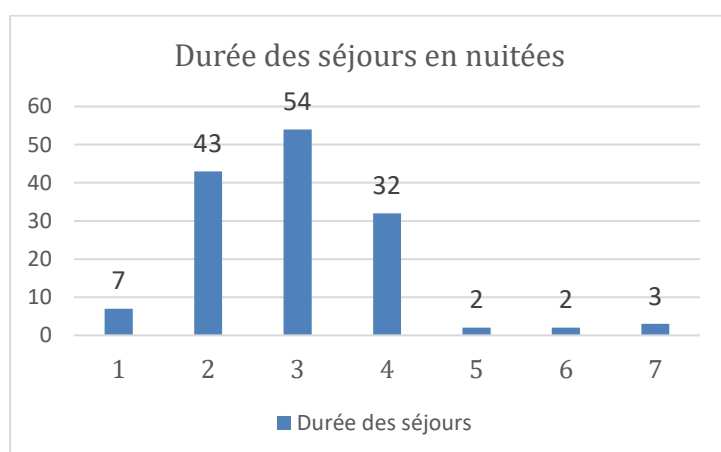
❖ Périodicité des séjours



Les premiers séjours ont lieu dès le mois d'avril, soit le mois suivant la publication de l'appel à projets. **Cela montre une organisation et une réactivité rapide des porteurs de projets dès l'ouverture du dispositif.** Les porteurs de projets anticipent le dépôt des demandes de subvention afin de garantir la mise en œuvre des séjours, majoritairement planifiés sur le second semestre.

La répartition mensuelle des séjours révèle une forte concentration entre juin et octobre (118 séjours), période durant laquelle se déroulent la grande majorité des actions avec un pic de séjours atteint en septembre (64 séjours). Cette tendance se confirme d'une année sur l'autre : 2023, 40% des séjours avaient déjà été réalisés en septembre, contre 43% en 2024.

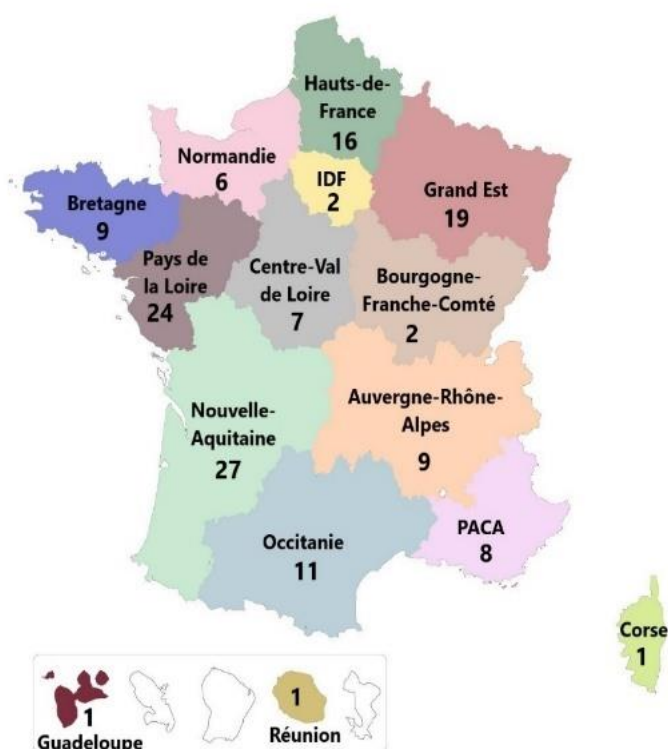
❖ Durée des séjours



Dans le cadre de l'appel à projets PADA, les porteurs de projets doivent organiser des séjours d'une à quatre nuitées (2 à 5 jours), sauf dérogation. 95% des séjours ont eu une durée inférieure ou égale à quatre nuitées. Parmi eux, 38 % ont duré trois nuitées. Seuls cinq séjours, accueillant des personnes en situation de handicap, se sont prolongés au-delà de quatre nuitées (6 à 7 jours).

❖ Répartition géographique des séjours par région d'accueil

Régions	Nombre de séjours	%
Nouvelle-Aquitaine	27	19%
Pays de la Loire	24	17%
Grand Est	19	13%
Hauts-de-France	16	11%
Occitanie	11	8%
Auvergne-Rhône-Alpes	9	6%
Bretagne	9	6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	6%
Centre-Val de Loire	7	5%
Normandie	6	4%
Bourgogne-Franche-Comté	2	1%
Ile-de-France	2	1%
Corse	1	1%
Guadeloupe	1	1%
Réunion	1	1%
Total	143⁵	100%



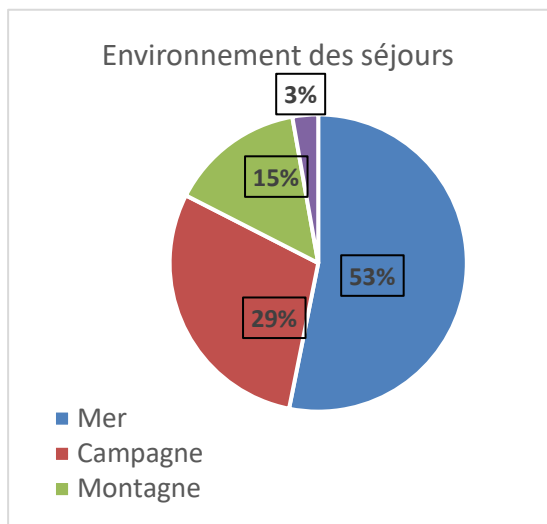
Plus de la moitié des séjours se déroulent dans les quatre territoires suivants : Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Grand Est et les Hauts-de-France.

Ce sont également ces territoires qui regroupent le plus grand nombre de porteurs de projets, ce qui met en évidence **le fort ancrage de proximité des séjours.**

⁵ En 2024, 165 séjours ont été réalisés dont 22 multi-projets et 143 séjours uniques.

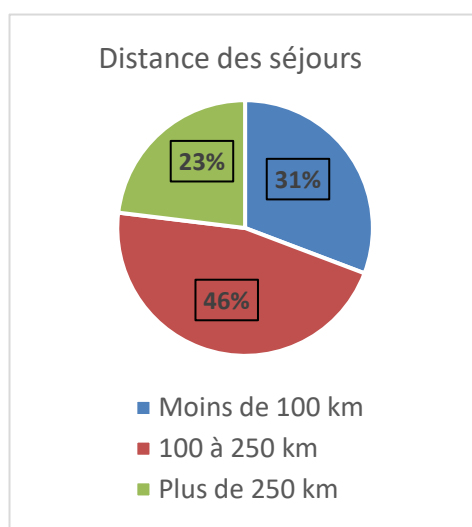
Une **nouveauté** de cette année réside dans l'organisation de **deux séjours en outre-mer**, en **Guadeloupe** et à **La Réunion**. Ces projets, portés par des structures réunionnaises marquent une **ouverture du dispositif vers de nouveaux territoires**.

❖ Environnement des séjours



Depuis le lancement de l'appel à projets, la préférence des porteurs de projets pour les environnements des séjours est inchangée. : mer, campagne, montagne puis ville.

❖ Distance des séjours par rapport au domicile



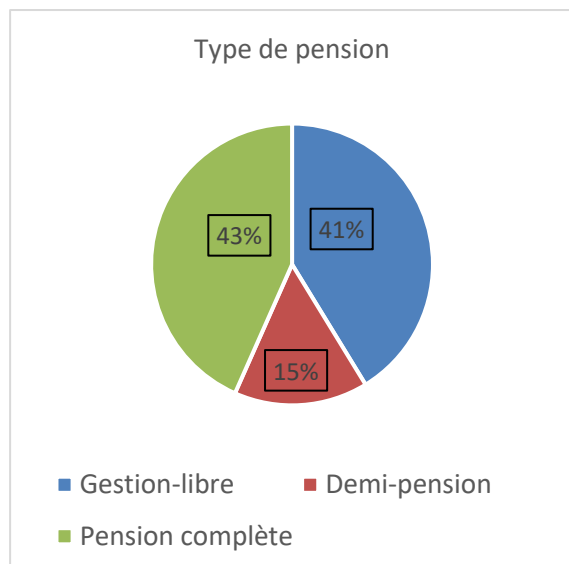
Sur les 143 séjours simples, 46 % ont eu lieu entre 100 et 250 km du domicile du porteur de projet. En outre, 77 % des lieux de séjours se situent à moins de 250 km du domicile du porteur de projet.

❖ Types d'hébergements

Type d'hébergement	Nombre de séjours	Pourcentage
Gîte rural, chambre d'hôte, location	56	39 %
Village de vacances, Maison familiale de vacances	48	34 %
Autres	39	27 %
Total	143	100 %

39 % des hébergements réservés lors des séjours sont des gîtes ruraux, des chambres d'hôtes ou des locations. Dans la catégorie « autres », on retrouve environ 1/3 d'hôtels, le reste étant constitué des campings, d'auberges de jeunesse, etc.

❖ Types de pensions



La **pension complète (43 %)** et la **gestion libre (41 %)** sont les modes d'hébergement les plus courants lors des séjours.

La pension complète est principalement proposée dans les villages de vacances, maisons familiales et hôtels (34 % des hébergements), tandis que la gestion libre concerne les campings, auberges de jeunesse et locations. La demi-pension, plus rare, est généralement associée aux gîtes et chambres d'hôtes, avec un petit-déjeuner inclus.

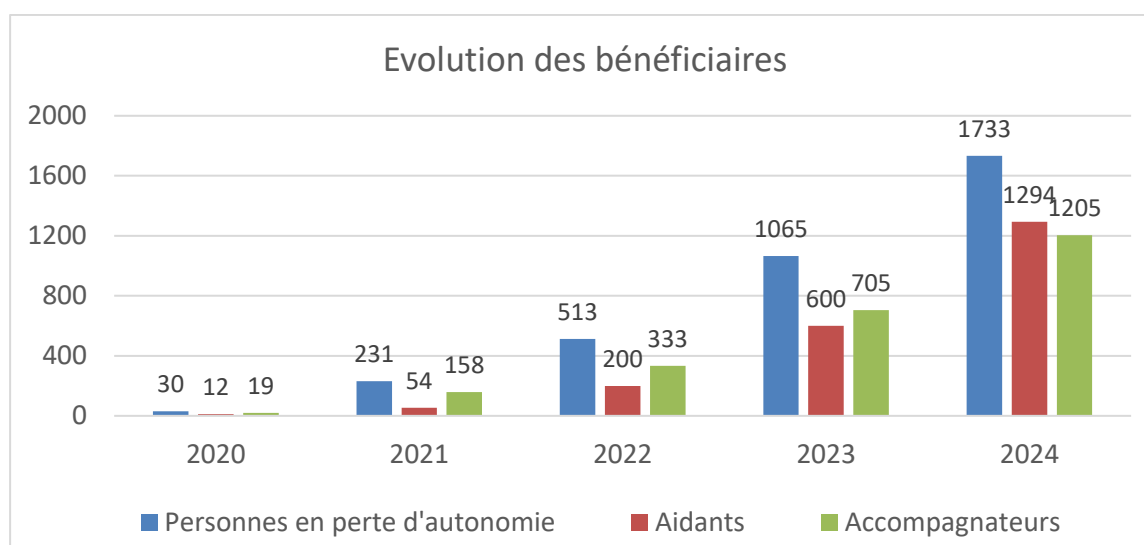
Cette répartition confirme la tendance observée en 2023, où la pension complète était toutefois plus dominante (51 % des séjours contre 36 % en gestion libre). La répartition reflète la volonté de certains porteurs de projets de favoriser la

participation des bénéficiaires, en privilégiant la gestion libre ou la demi-pension, qui permettent d'impliquer les participants dans la préparation des repas.

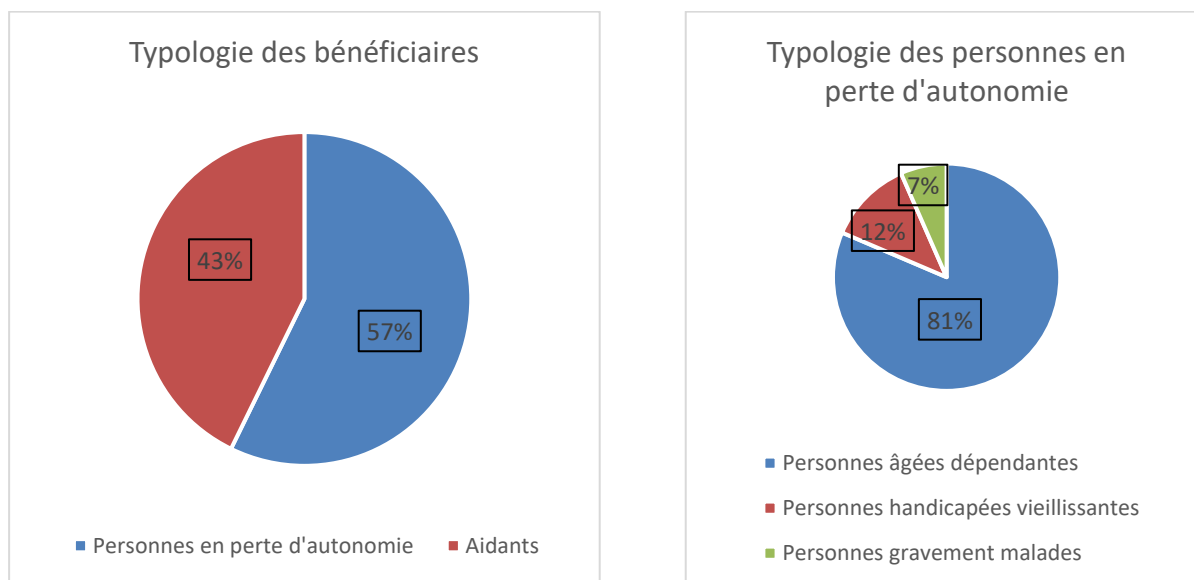
IV. Les bénéficiaires

Depuis sa création, en 2020, l'appel à projets PADA a permis le départ en vacances **de 8 152 personnes, dont 3 572 personnes en perte d'autonomie, 2 160 aidants et 2 420 accompagnateurs**. Au cours des trois dernières années, le programme a connu une évolution significative : le nombre de bénéficiaires et accompagnateurs a été multiplié par quatre.

Le dispositif répond aux attentes des acteurs engagés dans l'accompagnement des publics cibles.



A. Typologie des bénéficiaires



En 2024, le dispositif a bénéficié à **4 232 personnes**, réparties entre **1 733 personnes en perte d'autonomie (57 %)** et **1 294 aidants (43 %)**.

La proportion d'aidants est en progression constante, passant de **28 % en 2022** à **43 % en 2024**, ce qui traduit une meilleure prise en compte de ce public dans le dispositif.

Parmi les **1 733 personnes en perte d'autonomie**, on dénombre :

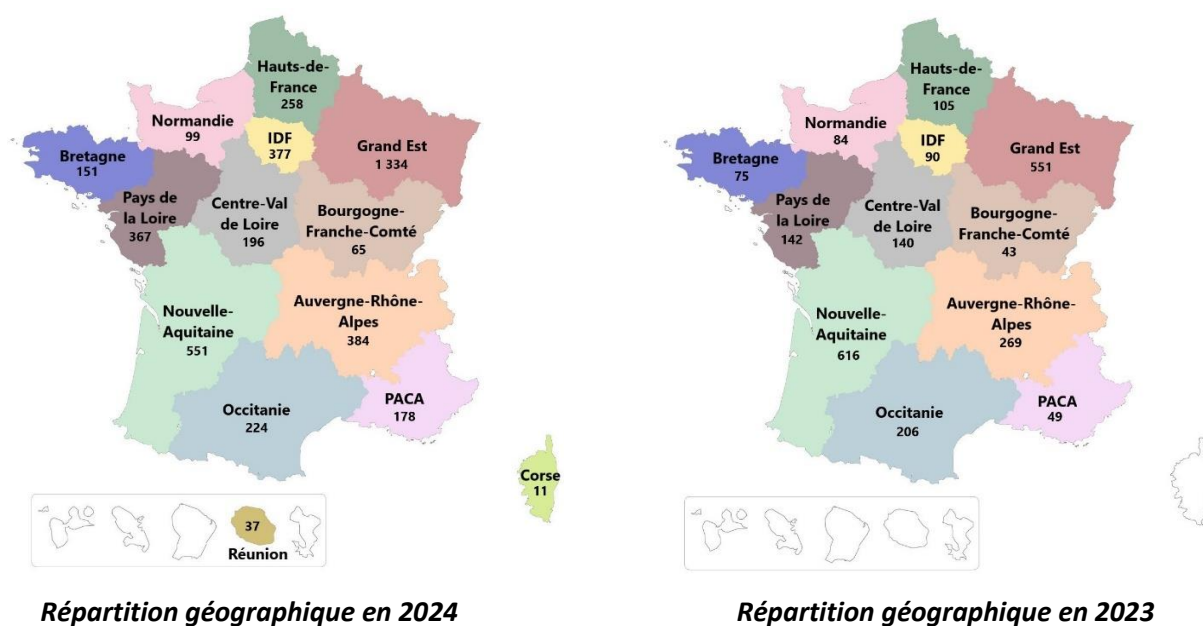
- **1 411 personnes âgées dépendantes,**
- **208 personnes handicapées vieillissantes,**
- **114 personnes gravement malades.**

Cette répartition confirme que les **structures accompagnant les personnes âgées dépendantes** restent les principaux porteurs de projets. Ce constat doit toutefois être nuancé : **l'appel à projets, initialement centré sur ce public, s'est ouvert pour la première fois en 2024** à d'autres formes de perte d'autonomie, ce qui explique encore la prédominance de ce profil de bénéficiaires.

Concernant les **aidants**, **61 % des 1 294 aidants accompagnés** l'ont été par un partenaire spécialisé dans les séjours destinés aux **aidants familiaux fragilisés**. Il faut donc relativiser la proportion de structures ayant organisé des séjours mixtes (aidants/aidés) ou exclusivement dédiés aux aidants.

Enfin, parmi les **accompagnateurs**, **920 (76 %)** sont des **salariés** des structures organisatrices, tandis que **285 (24 %)** sont des **bénévoles** — une répartition stable par rapport à l'année précédente.

B. Répartition géographique des bénéficiaires



Ces cartes illustrent la répartition géographique des bénéficiaires en 2023 et en 2024, selon la région de domiciliation de leur porteur de projet. Pratiquement toutes les régions ont eu une augmentation du nombre de bénéficiaires. De plus, dans les régions suivantes : PACA, Pays de la Loire, Bretagne, Hauts-de-France et Grand Est, le nombre de bénéficiaires a plus que doublé entre 2023 et 2024.

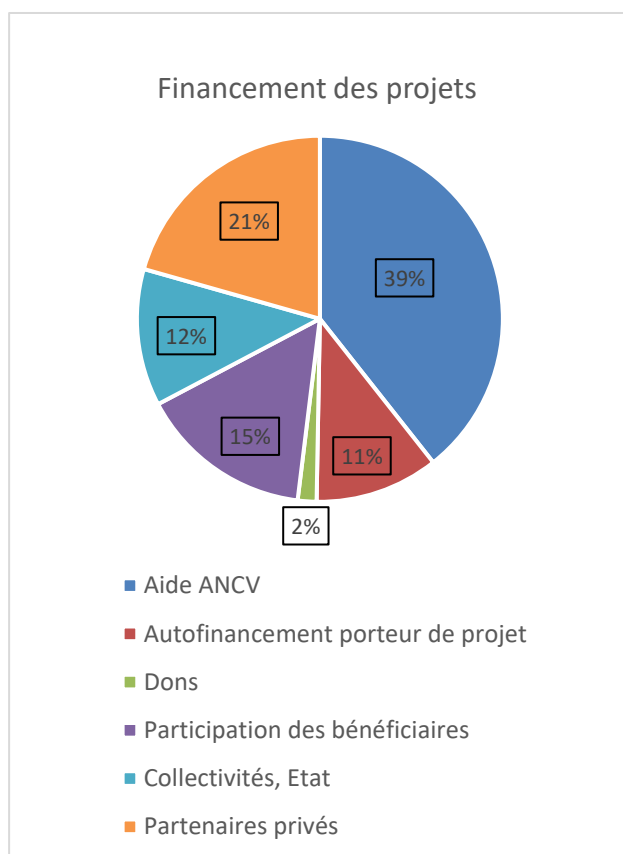
V. Le budget

A. Modalité de financement des projets

En 2024, l'aide maximale s'élève à 60 % des coûts logistiques du projet dans la limite de

- 330 € par bénéficiaire, personne en perte d'autonomie ou proche aidant
- 200 € par accompagnateur

Le montant de l'aide peut être majoré pour tenir compte de situations exceptionnelles comme les coûts logistiques d'un séjour adapté aux personnes handicapées vieillissantes. La totalité de l'aide est versée en numéraire après décision des instances de l'ANCV.



Le coût des 165 séjours réalisés s'élève à plus de 1,9 million d'euros. L'ANCV contribue à hauteur **de 785 627 €, soit 39 % du financement total** (versus 32% en 2023), pour 3 027 bénéficiaires.

Le coût moyen par bénéficiaire est de 259 €.

Plus de la moitié des financements provient de l'ANCV et des partenaires privés et l'ANCV reste, à l'instar de 2023, le principal financeur de ces séjours. Le financement des collectivités de l'Etat s'élève à 12% et il concerne les communes (y compris les CCAS), les conseils départementaux, les EPCI (communauté d'agglomération, communauté de communes, CIAS), l'État ainsi que ses services déconcentrés.

Conclusion

En 2024, l'appel à projets PADA a connu une croissance exceptionnelle, illustrant à la fois la pertinence du dispositif et l'efficacité des actions déployées par l'ANCV pour favoriser son développement.

Cette progression s'explique notamment par :

- une **communication renforcée** menée conjointement par les équipes marketing et institutionnelles,
- un **accompagnement personnalisé** des porteurs de projets par les équipes du service développement,
- et une **présence accrue sur les grands événements nationaux** dédiés à l'accès aux vacances et aux loisirs pour les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants.

L'analyse des résultats fait émerger le type de séjour plébiscité par les porteurs de projets : trois jours à la mer, en pension complète dans un gîte, à proximité du lieu d'hébergement habituel. Toutefois, la diversité des séjours réalisés témoigne de la souplesse et de l'adaptabilité du dispositif aux besoins variés des bénéficiaires.

Les équipes s'attacheront à poursuivre cette dynamique en :

- mobilisant de nouveaux porteurs de projets,
- et en renforçant l'inclusion d'autres publics en perte d'autonomie, tels que les personnes handicapées vieillissantes et les personnes gravement malades.